



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 2/2010

le 17 février 2010

Concerne :

Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2009.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 96 du règlement du Conseil communal, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions en suspens au 31 décembre 2009.

1. **Motion de M. Georges Kohler** « Promouvoir en priorité une salle de gymnastique omnisports dite « salle double » avec mensurations pour compétitions » (prise en considération le 9 février 1994).

La réponse figurant dans la communication municipale N° 2/2009 reste d'actualité : « Lors de sa séance du 4 décembre 2002, votre Conseil refusait d'entrer en matière sur le préavis N° 17/2002 relatif au PPA « Les Terreaux », lequel proposait une approche globale de l'insertion d'un futur quartier mixte dans le périmètre concerné, comprenant de l'habitat, des surfaces à destination de l'Administration communale ainsi qu'une extension du parking des Mousquetaires. Depuis lors, tous projets à la Place des Terreaux ont été purement et simplement abandonnés, tout au moins jusqu'à l'adoption du futur Plan général d'affectation (PGA) de notre commune. Rappelons que la place des Terreaux est colloquée en zone d'utilité publique ».

2. **Motion de M. Daniel Krähenbühl** « Année de la Famille – Centre familial de plein air » (prise en considération le 29 juin 1994).

La Municipalité s'était engagée à répondre à la motion Krähenbühl par le biais d'un préavis déposé en réponse au postulat Freers Signer demandant « l'aménagement d'un espace plat engazonné à la Faraz » (préavis N° 4/2009). Le Conseil, lors de sa séance du 13 mai 2009, a refusé que ledit préavis puisse être considéré comme une réponse à la motion Krähenbühl. Rappelons que cette motion demande à la Municipalité la création sur le terrain de La Faraz d'un coin pique-nique, avec à proximité une place de jeux pour enfants, piste pour patins et planches à roulettes, boulodrome et éventuellement une piste finlandaise sur le pourtour du terrain. Une réflexion sur l'aménagement général de la parcelle sera initiée courant 2010.



